

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour d'octobre deux mille onze (3 octobre 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Octobre 2011

7. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour adopter le code d'éthique et de déontologie des élus

8. Renouvellement du contrat de service 9-1-1 avec Bell Canada

9. Protocole d'entente avec Groupe CLR inc. – service de répartition téléphonique 9-1-1 – autorisation de signature

10. Protocole d'entente avec Groupe CLR inc. – service de répartition secondaire incendie – autorisation de signature

11. Appel d'offres – vente d'équipement – camion Inter SS 1987

12. Octroi de contrat – déneigement du Lac Robert – trois (3) années

13. Octroi de contrat – Déneigement des bornes-fontaines sèches et autres – saison 2011-2012

14. Octroi de contrat – Déneigement de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2011-2012

15. Programme d'entretien préventif – Société de l'assurance automobile du Québec – autorisation de signature

16. Mises en candidature – membres du Comité consultatif d'urbanisme

17. Demande de dérogation mineure – Germain Grenier

18. Association de hockey mineur – demande d'autorisation pour barrage routier

19. Scouts Groupe Les Grès – autorisation pour campagne de financement

20. Varia

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

- 20.1 Appel d'offres – déneigement de la rue Lambert
- 20.2 Renouvellement – contrat de la greffière adjointe
- 20.3 Motion de félicitations – Les Terres maraîchères Norvie inc. et Ferme La Cueille
- 20.4 Motion de félicitations – Jean-Pierre Désaulniers – acte de bravoure
- 20.5 Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme
- 20.6 Motion de félicitations – Céline Demers – Gala Coups de Cœur du Syndicat des agricultrices de la Mauricie
- 20.7 Motion de félicitations – Denise Garceau-Moisan – Concours du cadran solaire

Période de questions

21. Levée de l'assemblée

2011-10-296

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Pour débiter, M. le maire revient sur la fermeture d'Arriscraft. Il mentionne qu'il devrait rencontrer la direction dès le lendemain afin d'avoir plus d'information. Il se dit surpris d'apprendre cette annonce puisqu'il n'en n'avait pas entendu parler. Il s'agit d'une perte de 25 emplois et une rencontre avec le représentant de M. Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé, M. Marc Plante, est aussi prévue afin de vérifier les possibilités.

Il mentionne que dans le cadre du projet pilote des sacs compostables, une première collecte s'est tenue le 1^{er} octobre. Peu de sacs ont été recueillis puisque les feuilles ne sont pas encore tombées. Il réitère la 2^e collecte prévue pour le 5 novembre et rappelle les points de vente des sacs à l'hôtel de ville et à la quincaillerie Home Hardware, au coût de 0,25 \$ l'unité.

Il revient sur le mandat confié à la Fondation Rues principales qui tiendra une première rencontre le 11 octobre prochain. Des invitations seront transmises aux personnes demeurant sur la rue Principale (du haut de la côte de l'église jusqu'à la rue du Parc).

Il indique que la municipalité est maintenant propriétaire du terrain de la base de plein air de St-Thomas, l'acte ayant été signé. La base de plein air sera mise en vente au cours des prochaines semaines.

Enfin, plusieurs marques de félicitations sont mentionnées. À débiter par « Les Terres maraîchères Norvie inc. » pour s'être méritée un troisième rang au niveau national et un deuxième rang au niveau régional dans la catégorie Or au concours de l'Ordre national du Mérite agricole, édition 2011. Des félicitations aussi à « La Ferme La Cueille », qui elle s'est méritée une 4^e place au classement régional, catégorie Argent, au même concours.

Aussi, à Madame Céline Demers de la Ferme Michel Guimond qui a été honorée et vu sa contribution en agriculture soulignée de manière particulière par le Syndicat des agricultrices lors de son Gala Coups de Cœur pour souligner le travail des femmes en agriculture de la Mauricie.

Aussi à Madame Denise Garceau-Moisan pour avoir été sélectionnée pour sa devise du cadran solaire du parc Réal-St-Onge « **La vie défile au gré du temps** ».

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

Il félicite de plus le comité culturel et particulièrement Mme Francine Boulanger pour la tenue de la pièce de théâtre et l'exposition à la bibliothèque de poupées et de bijoux à l'occasion des Journées de la Culture.

Enfin, il mentionne qu'un de nos citoyens a fait preuve de courage lors de l'incendie d'une résidence de la rue du Couvent le 23 septembre 2011. En effet, il a constaté la présence d'une personne à l'intérieur de la résidence et est intervenu courageusement malgré la présence de fumée dense, sauvant ainsi la vie de cette personne. Or, il félicite M. Jean-Pierre Désaulniers, employé de la municipalité, pour son acte de bravoure ayant permis de sauver la vie d'une personne le 23 septembre 2011.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 et des séances extraordinaires du 12 septembre 2011 et du 19 septembre 2011 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2011-10-297

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 et ceux des séances extraordinaires du 12 septembre 2011 et du 19 septembre 2011 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-10-298

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011 totalisant 333 252,40 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 30 septembre 2011 au montant de 71 949,63 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.

Secrétaire-trésorière adjointe

Qualitas – services professionnels – Contrôle qualitatif - Développement domiciliaire Réal Pellerin

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

2011-10-299

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 1109027 de Qualitas, au montant de 3 678,10 \$, pour des services professionnels de contrôle qualitatif relatifs au développement domiciliaire Réal Pellerin. (Rés. 2010-06-222)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants Mesar inc. – honoraires professionnels pour services d'ingénierie – Développement Lefebvre – phase 3

2011-10-300

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Consultants Mesar inc. de la facture # 35681, au montant de 5 676,32 \$, pour des honoraires professionnels relatifs au Développement Lefebvre (rue François-Chrétien – Phase III), pour la période finissant le 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Entreprises Bourget inc. – contrat de pavage de l'Avenue Ringuette

2011-10-301

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, suite à la réception provisoire des ouvrages, autorise le paiement du décompte progressif no. 1 de Les Entreprises Bourget inc., au montant de 58 731,40 \$, pour les travaux de l'Avenue Ringuette. (Rés. 2011-07-224)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nabi-Tek – honoraires professionnels – conception du projet de la bâtisse multifonctionnelle et plan préliminaire

2011-10-302

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la moitié de la facture P-194-001 de Nabi-Tek, au montant de 1 424,07 \$, pour la conception du projet de construction d'une bâtisse multifonctionnelle et le plan préliminaire. (Rés. 2011-09-282)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caroline St-Pierre, artiste peintre – murale Côte de l'église

2011-10-303

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture de Caroline St-Pierre, artiste-peintre muraliste, pour la création murale de la Côte de l'église, pour un montant de 2 384,89 \$. (Rés. 2011-08-257)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Octobre 2011

2011-10-304

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les affectations de surplus suivants :

Engagements de crédits :

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

Description	Compte G/L	Montant
Achat de 4 pneus Bridgestone de OK Pneus	02.220.20.525	2 669,48 \$
Location rouleau à asphalte et remorque, 166 \$/jour	02.320.00.521	180,83 \$
Asphalte chaude pour réparation Côte de l'église et N. Bournival	02.320.00.521	653,59 \$
Huile à moteur pour camion (2 X 45g @ 664,41\$ ch.)	02.320.20.522	1 447,52 \$
Glycole pour appareil de chauffage (45 g à 560\$)	02.320.10.632	610,02 \$
Remorque pour remplacer le vol	23.040.00.726	4 812,64 \$
4 panneaux en aluminium secteur nom de rue,	02.355.00.349	782,79 \$
Matériel pour fabrication et installation des 4 panneaux	02.355.00.349	653,59 \$
46 affiches « limites de vitesse » à 21,25\$ pour application du nouveau règlement	02.355.00.349	1 064,81 \$
Réfection toiture puits # 4 Bellemare	02.413.10.522	4 139,43 \$
Panneaux de noms de rues manquants	02.355.00.349	452,89 \$
Formation inspection, 6h à 85\$/h + 20\$/document	02.320.00.454	773,42 \$
4 facials et amplificateurs de voix	23.030.00.725	2 535,00 \$
Total		20 776,01 \$

Affectations de surplus :

Description	De Compte G/L	À Compte G/L	Montant
Manque à gagner sur remplacement de la remorque vs assurance	59.110.00.000	23.710.00.000	1 787 \$
Signalisation	59.110.00.000	03.510.10.000	2 954 \$
Réfection toiture puits # 4 Bellemare	59.110.00.000	03.510.00.000	4 139 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour adopter le code d'éthique et de déontologie des élus

2011-10-305

Francine Boulanger donne avis de motion et présente un projet de règlement annonçant que, lors de la prochaine assemblée ordinaire, le 7 novembre 2011, le conseil étudiera et adoptera un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Renouvellement du contrat de service 9-1-1 avec Bell Canada

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait signé une entente avec Bell Canada concernant la fourniture d'un service d'appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que l'article 13.2 de ladite entente stipule que la durée de l'entente est de dix (10) ans et reconduite automatiquement pour des périodes successives de 5 ans;

CONSIDÉRANT que ladite entente est rendue à sa reconduction;

2011-10-306

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle l'entente de services 9-1-1 avec Bell Canada, pour une durée de cinq (5) ans, et

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat avec Bell Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Protocole d'entente avec Groupe CLR inc. – service de répartition téléphonique 9-1-1 – autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait signé un protocole d'entente pour le Service de répartition téléphonique 9-1-1 avec Groupe CLR inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser ce contrat en regard des nouvelles obligations qui sont imposées aux parties à la suite de modifications législatives;

2011-10-307

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les termes du nouveau protocole d'entente pour le Service de répartition téléphonique 9-1-1, avec Groupe CLR inc., et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Protocole d'entente avec Groupe CLR inc. – service de répartition secondaire incendie – autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait signé un protocole d'entente pour le Service de répartition secondaire incendies avec Groupe CLR inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser ce contrat en regard des nouvelles obligations qui sont imposées aux parties à la suite de modifications législatives;

2011-10-308

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les termes du nouveau protocole d'entente pour le Service de répartition secondaire incendies, avec Groupe CLR inc., et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Appel d'offres – vente d'équipement – camion Inter SS 1987

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de son camion de marque Inter SS 1987, avec pompe incendie 840 gallons/min, et d'un réservoir en polypropylène d'une capacité de 2 000 gallons construit en 1997;

2011-10-309

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier un appel d'offres pour offrir cet équipement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – déneigement du Lac Robert – trois (3) années

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement des rues Jean, Christian et Guillemette du Lac Robert pour les saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont répondu à l'invitation et produit une soumission conforme, comme suit :

Soumissionnaires	Prix
Rolland Bouchard & Fils	28 367,34 \$
Ferme Claude Isabelle & Fils 2002 inc.	37 424,37 \$
Denis St-Pierre	61 953,11 \$

2011-10-310

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de déneigement des rues Jean, Christian et Guillemette du Lac Robert à Rolland Bouchard & Fils pour les saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, au montant de 28 367,34 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Déneigement des bornes-fontaines sèches et autres – saison 2011-2012

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes-fontaines sèches et du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas est en général donné à contrat à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les mêmes entrepreneurs acceptent de reconduire leur contrat pour la saison 2011-2012 et que les prix demandés sont les mêmes que l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'en trouve satisfaite;

2011-10-311

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats aux mêmes entrepreneurs aux montants suivants, incluant les taxes :

Endroits	Entrepreneurs	Montant (taxes incl.)
Borne-fontaine sèche du Lac des Érables	Claude Grenier	248,32 \$
Borne-fontaine du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	Ferme Claude Isabelle	677,25 \$
Terrain des loisirs de St-Thomas	Ferme Marcouiller	846,56 \$
Bornes-fontaines sèches au Lac Bourassa et au Domaine Sable fin	Rolland Bouchard & fils	507,94 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Déneigement de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2011-2012

2011-10-312

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et fils pour la saison 2011-2012, à savoir :

Stationnement de l'hôtel de ville	1 100 \$ en plus des taxes
-----------------------------------	----------------------------

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

Stationnement de la caserne	2 200 \$ en plus des taxes
-----------------------------	----------------------------

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Programme d'entretien préventif – Société de l'assurance automobile du Québec – autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès possède un mécanicien accrédité pour effectuer les vérifications mécaniques de ses camions annuellement, pour répondre aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

2011-10-313

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que la Municipalité adhère au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec et autorise le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tous les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Mises en candidature – membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que des membres du comité consultatif d'urbanisme font défaut d'assister aux réunions qui sont convoquées par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de recruter de nouveaux membres pour la bonne marche du service d'urbanisme;

2011-10-314

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidature pour combler un (1) poste au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de dérogation mineure – Germain Grenier

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Germain Grenier consiste à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 20,3 pieds au lieu de 16,2 pieds, tel que le règlement de zonage, article 109, l'exige, pour sa propriété sise au 1301, 5^{ème} rang, sur le lot 4 285 543 de la zone Af-12;

CONSIDÉRANT que la propriété est située en zone agricole et ne causerait aucun préjudice aux voisins, ceux-ci étant éloignés ;

CONSIDÉRANT que refuser la demande causerait un préjudice au demandeur désireux d'y installer une porte de garage de 13 pieds de haut;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans le nouveau règlement de zonage une hauteur égale pour le bâtiment principal et le garage;

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Germain Grenier;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2011-10-315

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Germain Grenier et concernant le 1301 5^{ième} rang, lot 4 285 543, zone Af-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Association de hockey mineur – demande d'autorisation pour barrage routier

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de Saint-Étienne-des-Grès désire effectuer un barrage routier le 15 octobre 2011, de 9h à 17h, au coin de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds pour le bon fonctionnement de leur association;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports n'autorise pas un groupe à faire de la sollicitation pour financer une activité qui les concerne (voir article 3 de l'annexe 4 – Complément à la procédure sur l'utilisation du réseau routier pour la tenue d'événements spéciaux;

2011-10-316

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie l'Association de hockey mineur et autorise la tenue d'un barrage routier le 15 octobre 2011 pour recueillir des fonds pour leur association sur la **rue Principale seulement**. Il est également résolu que la municipalité fournisse des cônes et des dossards pour assurer leur sécurité. En cas de pluie, cette activité pourra se tenir le 22 octobre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Scouts Groupe Les Grès – autorisation pour campagne de financement

2011-10-317

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2011-2012 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates
Collecte de bouteilles et canettes	14 janvier et 21 avril 2012
Vente des calendriers	15 octobre 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Varia

20.1 Appel d'offres – déneigement de la rue Lambert

2011-10-318

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement de la rue Lambert, pour la saison 2011-2012.

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20.2 Renouvellement – contrat de la greffière adjointe

CONSIDÉRANT la résolution 2010-11-386 par laquelle le conseil embauchait, pour une période de six (6) mois, madame Raymonde Bastien à titre de greffière adjointe, ainsi que la résolution 2011-05-144 par laquelle le conseil renouvelait son contrat pour une période additionnelle de six (6) mois;

CONSIDÉRANT que les services de Mme Bastien sont encore requis;

2011-10-319

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat de madame Raymonde Bastien au poste de greffière adjointe pour une durée de six (6) mois, à raison de 2 journées par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20.3 Motion de félicitations – Les Terres maraîchères Norvie inc. et Ferme La Cueille

CONSIDÉRANT que Les Terres maraîchères Norvie inc., située sur la rue Principale à Saint-Étienne-des-Grès, s'est méritée un troisième rang au niveau national et un deuxième rang au niveau régional dans la catégorie Or au concours de l'Ordre national du Mérite agricole, édition 2011;

CONSIDÉRANT que Ferme La Cueille, spécialisée dans les productions légumière et fruitière, située sur le Rang des Dalles à Saint-Étienne-des-Grès, s'est méritée une 4^e place au classement régional, catégorie Argent, au même concours;

2011-10-320

POUR CES MOTIFS, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès expriment leur grande fierté de voir des entreprises agricoles de leur territoire se mériter de telles distinctions et offrent leurs plus sincères félicitations à ces entreprises pour leur succès et la reconnaissance de leurs efforts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20.4 Motion de félicitations – Jean-Pierre Désaulniers – acte de bravoure

CONSIDÉRANT qu'un incendie s'est déclaré dans une résidence de la rue du Couvent le 23 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que, avant même l'arrivée du service incendie, un citoyen a constaté la présence d'une personne à l'intérieur de la résidence et est intervenu courageusement malgré la présence d'une fumée dense, sauvant ainsi la vie de cette personne;

2011-10-321

POUR CES MOTIFS, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désirent offrir leurs plus sincères félicitations et exprimer leur fierté à Jean-Pierre Désaulniers, employé de la municipalité, pour son acte de bravoure ayant permis de sauver la vie d'une personne le 23 septembre 2011.

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20.5 Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT les résolutions 2010-11-385 et 2011-03-084 par lesquelles la municipalité demandait un délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT qu'une demande à portée collective a été demandée par la MRC de Maskinongé en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, plus particulièrement sur les îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2, secteurs);

CONSIDÉRANT que le 1^{er} mars 2011, la Commission transmettait la décision numéro 3677887 par laquelle elle acceptait les demandes du volet 1 et 2;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement a récemment été modifié afin d'inclure cette décision;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès travaille activement à la refonte de ses règlements d'urbanisme et qu'elle doit y inclure ces changements;

CONSIDÉRANT que le délai accordé du 12 novembre 2011 est insuffisant pour compléter le processus de modification du plan et des règlements;

2011-10-322

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 12 mai 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20.6 Motion de félicitations – Céline Demers – Gala Coups de Cœur du Syndicat des agricultrices de la Mauricie

CONSIDÉRANT que le Syndicat des agricultrices tenait, le samedi 1^{er} octobre 2011, son Gala Coups de Cœur pour souligner le travail des femmes en agriculture de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, Madame Céline Demers de la Ferme Michel Guimond de Saint-Étienne-des-Grès a été honorée et elle a vu sa contribution en agriculture soulignée de manière particulière;

2011-10-323

POUR CES MOTIFS, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès expriment leur grande fierté de voir le travail d'une de leur citoyenne être reconnu dans le domaine de l'agriculture et offrent leurs plus sincères félicitations à Madame Céline Demers de la Ferme Michel Guimond.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

20.7 Motion de félicitations – Denise Garceau-Moisan – Concours du cadran solaire

CONSIDÉRANT que le 6 décembre 2010, le conseil municipal confiait au Comité d'embellissement le mandat de trouver une devise pour le cadran solaire situé dans le Parc Réal-St-Onge;

CONSIDÉRANT que le comité a ouvert un concours et a effectué une sélection parmi une soixantaine de suggestions;

2011-10-324

POUR CES MOTIFS, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offrent leurs plus sincères félicitations à Madame Denise Garceau-Moisan pour avoir été sélectionnée pour sa devise « **La vie défile au gré du temps** ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 08
Fin : 20 h 15

21. Levée de l'assemblée

2011-10-325

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière